

Communiqué

07/09/2015

Dans le cadre de la coopération internationale, la CNDP a pris part pour la première fois à une campagne d'envergure internationale sur la protection de la vie privée des enfants et leurs données personnelles. Le projet initié par le groupe GPEN (Global Privacy Enforcement Network) (un instrument de l'OCDE dédié à la protection de la vie privée) a réuni 29 autorités nationales en vue d'examiner 1494 sites web et applications mobiles et Internet.

Réalisée au mois de mai dernier, cette campagne connue sous l'appellation « Internet Sweep Day » a visé l'étude des risques liés à la protection des données personnelles de sites web et applications mobiles et Internet utilisés par les enfants. La CNDP a contribué à ce projet international en auditant 55 sites web et applications nationaux et internationaux.

Les résultats obtenus aux termes de cette campagne, à l'échelle internationale, révèlent plusieurs tendances intéressantes qui concordent à confirmer que la vie privée des enfants et leurs données personnelles ne sont pas suffisamment protégées :

- 67% des sites/applications audités collectent les données personnelles des enfants.
- A peine 31% des sites/applications procurent un moyen pour limiter la collecte des données personnelles des enfants.
- 50% des sites/applications partagent les données avec des parties tierces.
- 22% des sites/applications collectent les numéros de téléphone des enfants et 23% leur permettent de communiquer des photos ou des vidéos.
- 58% des sites/applications sont susceptibles de diriger les enfants vers un autre site web.
- 24% des sites/applications permettent l'implication des parents dans leur utilisation par les enfants.
- 71% des sites/applications ne procurent pas de moyen pour effacer les données de l'utilisateur.

Globalement, 41% des sites/applications audités présentent, à des degrés divers, des risques pour la vie privée des enfants. C'est dire qu'il reste encore du chemin à faire avant d'aboutir à un environnement technologique qui respecte les règles de protection de la vie privée des enfants. D'où l'intérêt pour les autorités de protection des données personnelles de coopérer en vue d'une meilleure consécration des droits des personnes dans un monde globalisé.

A travers cette opération, la CNDP concentrera ses efforts sur deux aspects :

- Accompagner les éditeurs nationaux de sites/applications dans une démarche de mise en conformité avec la loi 09-08.
- Renforcer la sensibilisation des parents aux risques encourus par l'utilisation de leurs enfants des sites web et applications mobiles et Internet, en les incitant à plus de vigilance et d'implication.